

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le mardi 13 juillet 2021

Mesures sanitaires face au variant delta du COVID-19

Dans son intervention du 12 juillet, Emmanuel MACRON a souligné l'importance de la vaccination pour prévenir les conséquences de l'épidémie du COVID-19.

→ Aller vers la vaccination de tous les Français :

- **La vaccination est rendue obligatoire pour toutes les personnes au contact des personnes fragiles** (soignants, non-soignants, professionnels et bénévoles). Des contrôles seront opérés à partir du 15 septembre.
- Des campagnes spécifiques de vaccination seront mises en place pour les collégiens, lycéens et étudiants à la rentrée.
- Une campagne de rappel sera instaurée pour les premiers Français vaccinés dès les premiers jours de septembre.
- Les tests PCR seront rendus payants à l'automne sauf en cas de prescription médicale.

→ L'utilisation du pass sanitaire est étendue pour limiter la propagation du virus et de ses variants :

- **21 juillet** : tous les lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes ;
- **début août** : cafés, restaurants, centres commerciaux, hôpitaux, maisons de retraite, établissements médico-sociaux, voyages en avions, trains et cars pour les trajets de longue distance.

L'évolution positive de la situation sanitaire a permis de mettre **fin aux restrictions qui s'imposaient à tous, mais pas de la vigilance.**

- le couvre-feu a été levé ;
- le port du masque en extérieur n'est plus obligatoire ; il est cependant nécessaire d'appliquer les gestes barrière (respect des règles de distanciation, lavage régulier des mains...) ;
- les limites de jauge sont levées dans les établissements recevant du public (cinémas, restaurants, magasins...);
- les festivals et concerts debout ont repris depuis le 30 juin 2021, selon un protocole sanitaire dédié.

Néanmoins, le respect des gestes barrière demeure indispensable.

→ Vaccination :

Le nouvel objectif à la fin août est de 40 millions de primo-vaccinés, 35 millions de personnes complètement vaccinées et 85 % des plus de 50 ans ou de personnes atteintes de comorbidités vaccinés.

Les centres de vaccination pérennes du département restent ouverts tout l'été pour accueillir toutes les personnes souhaitant se faire vacciner.



PRÉFET DU CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chiffres clés de la vaccination dans le Cher :

- Taux d'incidence semaine 26 : 6,4 pour 100 000 habitants
- Taux de positivité semaine 26 : 0,5 %
- 56,9 % de la population du département a reçu au moins une injection (dont 78,43 % des plus de 50 ans)
 - 168 652 personnes ont reçu au moins une injection
 - 127 445 personnes sont complètement vaccinées

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX